

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

L'an deux mil dix-huit, le 05 octobre à 19 h 30, les membres du conseil municipal de la commune d'HARCOURT proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 & 30 septembre 2018, se sont réunis à la salle de la mairie conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) :

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. ADDE Albert, M. AUBRY Bernard, Mme BECQUET Laurence, Mme BOUVIE Delphine, Mme CARTIER Alice, Mme COLLEMARE Françoise, M. DIJON Michel, M. DUVEY Marc, Mme HUCHER Béatrice, M. JOUANNET Jean-Mickaël, Mme LEBEC Sandra, M. LEMAIRE Michel, M. POHER Jean-Claude, Mme POTTIER Morgane, M. POULAIN Alain.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. AUBRY Bernard, Maire-Adjoint, qui après l'appel nominal a donné les résultats constatés au procès-verbal des élections et a déclaré installer :

M. ADDE Albert, M. AUBRY Bernard, Mme BECQUET Laurence, Mme BOUVIE Delphine, Mme CARTIER Alice, Mme COLLEMARE Françoise, M. DIJON Michel, M. DUVEY Marc, Mme HUCHER Béatrice, M. JOUANNET Jean-Mickaël, Mme LEBEC Sandra, M. LEMAIRE Michel, M. POHER Jean-Claude, Mme POTTIER Morgane, M. POULAIN Alain dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mme COLLEMARE Françoise, la plus âgée des membres du Conseil a pris ensuite la présidence. Mme BECQUET Laurence a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

ELECTION DU MAIRE : 1^{er} tour de scrutin :

Madame COLLEMARE Françoise, Présidente de séance, a donné lecture des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du C.G.C.T. et a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le dépouillement a donné les résultats suivants (1^{er} tour de scrutin) :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne.....	15
Blancs ou Nuls.....	1
Suffrages exprimés.....	14
Majorité absolue.....	8

Ont obtenu : Monsieur AUBRY Bernard 13 VOIX (TREIZE)
Madame COLLEMARE Françoise... 1 VOIX (UNE)

Monsieur AUBRY Bernard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé MAIRE et a été immédiatement installé.

DELIBERATION SUR LE NOMBRE D'ADJOINTS :

Après avoir procédé à l'élection du Maire et sous la présidence de M. AUBRY Bernard, élu MAIRE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE que le nombre d'ADJOINTS sera de QUATRE.

Le vote a donné les résultats suivants : **VOTE POUR 4 ADJOINTS : 15 VOIX**

Après avoir procédé à l'élection du Maire et à la désignation du nombre d'adjoints, il a été ensuite procédé dans les mêmes formes et sous la présidence de M. AUBRY Bernard, élu MAIRE, à l'élection des quatre adjoints.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT :

Le dépouillement du scrutin qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

1 ^{er} tour de scrutin :	Nombre de bulletins :	15
	Bulletins blancs ou nuls :	2
	Suffrages exprimés :	13
	Majorité absolue :	7

A obtenu : Monsieur POHER Jean-Claude..... 13 VOIX

M. POHER Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 1^{er} Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT :

Il a été ensuite procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième adjoint :

1 ^{er} tour de scrutin :	Nombre de bulletins :	15
	Bulletins blancs ou nuls :	0
	Suffrages exprimés :	15
	Majorité absolue :	8

A obtenu : Monsieur LEMAIRE Michel : 15 VOIX

Monsieur LEMAIRE Michel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 2^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT :

Il a été ensuite procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint :

1 ^{er} tour de scrutin :	Nombre de bulletins :	15
	Bulletins blancs ou nuls :	0
	Suffrages exprimés :	15
	Majorité absolue :	8

A obtenu : Madame COLLEMARE Françoise : 15 VOIX

Madame COLLEMARE Françoise ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée 3^{ème} Adjoint et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 4ème ADJOINT :

Il a été ensuite procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint :

1 ^{er} tour de scrutin :	Nombre de bulletins :	15
	Bulletins blancs ou nuls :	2
	Suffrages exprimés :	13
	Majorité absolue :	7

Ont obtenu : M. DUVEY MARC : 11 voix (onze)
M. DIJON Michel : 2 voix (deux)

Monsieur DUVEY Marc ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 4ème Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTIONS DES DELEGUES S.E.R.P.N. :

Suite aux élections municipales partielles complémentaires des 23 & 30 septembre 2018 et à l'élection du maire et des adjoints de ce jour, il est procédé à de nouvelles désignations de délégués.

En application des articles L2121-33 et L 5211-1 du Code des Collectivités Territoriales et de l'article 4 des statuts du SERPN, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical, et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions. Ces membres seront convoqués à leur domicile personnel.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le Conseil Municipal désigne :

Représentants de la commune au Comité du SERPN :

1) Membre Titulaire : 2) Membre Suppléant :

NOM : DUVEY
PRENOM : MARC

NOM : BOUVIE
PRENOM : DELPHINE

REPRESENTANTS AU SEIN DE L'INTERCOM « BERNAY TERRES DE NORMANDIE »

(dans l'ordre du tableau du conseil municipal) :

TITULAIRE : M. AUBRY Bernard

SUPPLEANT : M. POHER Jean-Claude

Monsieur le Maire tient à remercier ses collègues « élus » pour leur confiance. Il s'adresse au public en indiquant qu'avec son équipe municipale, il souhaite faire avancer le village. Le conseil municipal va avoir besoin de tous les harcoutois(es) dans tous les domaines pour les aider par le dialogue, à améliorer, à progresser, dans ces périodes difficiles.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a travaillé pendant 10 ans au côté de Monsieur VANNIER Alain, ancien Maire. L'équipe municipale et Monsieur le Maire lui souhaitent une bonne santé et une bonne retraite, la porte de la mairie lui est toujours grande ouverte.

Les priorités de l'équipe municipale :

- 1) Les enfants, le groupe scolaire, cantine, centre aéré
- 2) Les aînés : à la recherche d'un nouveau président pour le Club de l'Amitié Harcourtoise demande de M. Michel VOCHELET.
- 3) Les commerces, l'artisanat, les agriculteurs : attention à leurs demandes
- 4) Maintien : voir extension du cabinet médical, médecins, infirmières, pharmacie
- 5) Soutien aux associations
- 6) Devenir des structures sur la commune (salle des fêtes, anciens locaux de la blanchisserie et maison de retraite).

La séance est close à 21 h 15.

Prochaine réunion de conseil le **JEUDI 11 OCTOBRE 2018** à 19 h 30.

